

#RELANCE  **MB**

**RETROUVER DES
ÉCOLES SÉCURITAIRES**



PLAN CONTRE LA COVID-19 EN MILIEU ÉDUCATIF

Accueillir à nouveau nos élèves :

Trousse à outils *Retrouver des écoles sécuritaires* à l'intention des éducateurs

Le 31 août 2020

Retrouver des écoles sécuritaires

Trousse à outils

1. Quel est le plan de réouverture des écoles?
2. Quelles sont les mesures de santé publique en place?
3. Comment faut-il procéder si un élève présente des symptômes à l'école?
4. Que se passe-t-il s'il y a un cas de COVID-19 dans une école?
5. Qu'est-ce que le « Système de réponse à la pandémie », et que veut dire ce système pour les écoles de la maternelle à la 12^e année?
6. Quelles formes de soutien peut-on trouver pour les élèves ayant des besoins spéciaux?
7. Quand aura-t-on recours à l'apprentissage à distance, et quelle forme ce type d'apprentissage prendra-t-il?
8. Quelles sont les ressources d'enseignement et d'apprentissage disponibles?
9. Quelles sont les ressources offertes aux parents?
10. Où puis-je obtenir plus de renseignements?

Revenons sur la suspension de l'apprentissage en classe.

- L'apprentissage en classe a été suspendu le 20 mars 2020. Les écoles ont été fermées au public. Le passage à l'apprentissage à distance a été rapide. Les examens provinciaux ont été annulés. L'apprentissage et les évaluations se sont poursuivis, mais la participation a été variée.
- L'utilisation limitée des installations scolaires a commencé le 1^{er} juin 2020. Les enseignants et un certain nombre d'élèves sont retournés dans les écoles; l'éloignement physique leur était imposé.
 - Les divisions scolaires et les écoles ont procédé avec prudence; les histoires de réussites ont été nombreuses.
 - Occasion de donner confiance ainsi que de faciliter l'évaluation et la planification de la transition pour l'année scolaire à venir.
- Activités effectuées en lien avec la planification du retour à l'école en juin :
 - Discussions entre les parties prenantes, l'équipe de planification ainsi que les divisions scolaires et les écoles
 - [Sondage sur l'engagement des enseignants](#) en partenariat avec MTS : 4 600 personnes y ont participé.
 - [Sondage auprès des parents et des gardiens](#) : 30 500 personnes y ont participé.
 - [Sondage auprès des élèves](#) : 7 000 élèves y ont participé.
 - Célébrer les [histoires de réussite](#).

Accueillir à nouveau nos élèves

Le 8
septembre
2020

- L'apprentissage en classe reprend le 8 septembre :
 - Les élèves de la maternelle à la 8^e année reviendront à cinq journées d'enseignement en classe (journées d'enseignement complètes) par semaine.
 - Les élèves de la 9^e à la 12^e année reviendront à jusqu'à cinq jours par semaine d'enseignement en classe si les écoles secondaires peuvent mettre en œuvre efficacement l'éloignement physique et le recours aux cohortes.
 - Les élèves ayant des besoins spéciaux, dans toutes les années scolaires, reviendront à cinq journées d'enseignement complètes en classe par semaine.
- Les enseignants et le personnel retournent dans les écoles le 2 septembre pour suivre une orientation sur les exigences de santé publique et les priorités en matière d'éducation.
- Les écoles doivent être préparées à l'évolution des conditions de santé publique et aux différents niveaux de réponse.

Plan

« Retrouver des écoles sécuritaires »

- Le plan du Manitoba intitulé « Retrouver des écoles sécuritaires » tient compte du rôle crucial que joue l'école dans la vie des élèves et des familles.
- **Notre objectif commun : Les élèves de la maternelle à la 12^e année reprennent l'école avec autant d'apprentissage en classe que possible, tout en mettant l'accent sur la sécurité, la santé et le bien-être.**
- L'apprentissage à distance va également jouer un rôle :
 - Périodes pendant lesquelles les élèves sont à la maison (isolement) (M à 12) ou l'éloignement physique et les cohortes ne sont pas possibles (école secondaire) — Enseignant en classe.
 - Modifications apportées au niveau de réponse dans le cadre du système de réponse à la pandémie — Enseignant en classe.
 - Aménagements médicaux (dirigés par les divisions; enseignant virtuel)

Retrouver des écoles sécuritaires

Principes fondamentaux

- La sécurité, la santé et le bien-être des élèves, du personnel et des familles sont primordiaux.
- L'apprentissage et les évaluations doivent se poursuivre.
- Il est essentiel d'avoir des ressources et une aide accessibles tenant compte des traumatismes.
- Il doit y avoir des liens cohérents, fiables et appropriés avec l'apprentissage scolaire; et l'accent doit être mis sur le sentiment d'appartenance chez chaque élève, quels que soient le lieu, les obstacles, les besoins spéciaux ou les défis.
- La communication et la collaboration à l'échelle du système sont essentielles.

Retrouver des
écoles
sécuritaires
Lignes directrices
et protocoles

- [Retrouver des écoles sécuritaires : lignes directrices pour septembre 2020 – 30 juillet 2020.](#)
- [Guide à l'intention des parents, des gardiens et des élèves : à quoi s'attendre au retour à l'école –13 août 2020.](#)
- [Bonnes pratiques et protocoles relatifs à la COVID-19 en milieu scolaire](#) – Dernière mise à jour le 24 août 2020.
- Il est possible d'en savoir plus sur la réponse du ministère de l'Éducation face à la pandémie de COVID-19 sur la page [Dernières nouvelles concernant l'éducation et la COVID-19](#), qui comprend également des ressources, des documents de planification et une foire aux questions.

Préparer la réouverture des écoles

- En ce qui concerne les divisions scolaires et les écoles indépendantes, les plans de réouverture sont publiés [en ligne](#) et portent sur :
 - Les mesures provinciales de santé publique
 - La structure de la journée scolaire et les plans d'apprentissage (y compris les besoins en matière d'apprentissage à distance et de technologie)
 - La santé et le bien-être
 - Des plans de préparation solides pour passer rapidement à différents niveaux de réponse
- Les écoles font part de leurs plans directement au personnel, aux élèves et aux familles avant la rentrée scolaire.

Rôles et responsabilités

- Afin d'assurer la réussite des élèves, les divisions scolaires et les écoles suivront les mesures provinciales de santé publique ainsi que les directives sur l'apprentissage et la structure de la journée scolaire.
- Les écoles communiqueront directement et fréquemment avec les familles afin de les renseigner sur l'année scolaire et les plans courants relatifs à l'enseignement et à l'aide fournie. Pour donner confiance, la communication est essentielle.
- Le ministère de l'Éducation du Manitoba continuera de travailler en étroite collaboration avec la santé publique, les acteurs de l'éducation, les divisions scolaires, les écoles indépendantes, les parents, les gardiens et les élèves pour mener la réponse provinciale, fournir des informations cohérentes et adaptées en temps voulu ainsi que répondre aux problèmes.
- Les membres de l'équipe provinciale de réponse à la COVID-19 pour les élèves de la maternelle à la 12^e année poursuivront leur collaboration pour veiller à l'application uniforme des mesures de santé publique ainsi que traiter les problèmes systémiques.

Mesures de santé publique :

Assurer la sécurité des élèves, du personnel et des familles et maintenir les écoles ouvertes



Mesures de
santé publique :

Restez à la
maison si vous
êtes malade



Dépistage des symptômes avant d'arriver à l'école ou de monter dans l'autobus.

- Vous trouverez une liste à jour des symptômes à l'adresse suivante :
<https://www.gov.mb.ca/covid19/about/index.fr.html>
- Si une personne ne sait pas si elle ou son enfant doit être testé et s'isoler, elle doit être dirigée vers l'outil de dépistage COVID-19 à
<https://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage/>
- Liste de contrôle pour le dépistage (en anglais seulement) :
https://manitoba.ca/asset_library/en/coronavirus/covid19_screening_checklist.pdf
- Tous les dépistages de cas soupçonnés de COVID-19 doivent être signalés à Health Links — Info Santé en composant le 204-788-8200 ou le 1-888-315-9257.

Mesure de santé publique :

Limitez l'accès des visiteurs



- Les visiteurs et les bénévoles sont autorisés dans les écoles, mais les visites doivent être réduites au minimum dans toute la mesure du possible.
- Dans la mesure du possible, communiquer avec les familles en ligne, par vidéo et par téléphone, plutôt qu'en personne.
- Ce groupe devrait également se limiter à ceux qui font régulièrement du bénévolat, pour réduire le nombre d'expositions possibles.
- L'utilisation communautaire des écoles sera suspendue, sauf pour la garde d'enfants (pouponnière/garde avant et après l'école) ainsi que les programmes à des fins éducatives.

Mesure de santé publique :

Éloignement physique



- Imposez autant que possible une distance de 2 mètres (6 pieds) entre chaque personne.
 - Réorganisez les espaces pour éviter les contacts étroits, et attribuez à chaque enfant son propre bureau ou sa propre table.
 - Gérez la circulation des personnes dans les espaces communs, y compris les couloirs.
 - Utilisez par exemple du ruban adhésif au sol, des cerceaux, des tapis ou d'autres articles permettant de délimiter l'espace individuel.
 - Instituez la pratique des heures d'entrée et de sortie décalées ou utilisez des entrées distinctes (si possible).
- Évitez les salutations rapprochées (p. ex., câlins et poignées de main).
- Décalez les pauses du personnel et ne prévoyez pas de réunions du personnel en personne avec beaucoup de monde.
- Les écoles pourront organiser uniquement des assemblées ou des rassemblements qui respectent les conseils de santé publique.
- Des barrières physiques peuvent être placées dans les endroits à fort passage, et, lorsque cela est possible, pour la prévention et le contrôle des infections.

Mesure de santé publique :

Cohortes



- Il n'est pas toujours pratique d'imposer à tout moment un éloignement physique strict, surtout avec les jeunes enfants.
- Pour limiter l'exposition, il est possible d'avoir recours aux cohortes (groupes d'élèves). Il faut au moins 1 mètre entre les personnes assises à des bureaux ou à des tables.
- Faites en sorte que les élèves d'un même groupe (p. ex., classes) restent ensemble, et évitez les interactions avec d'autres groupes, y compris pendant le dîner et les récréations.
 - Points à considérer : Emplacement des salles de classe, utilisation des espaces supplémentaires, décalage des horaires et établissement des horaires en fonction des cohortes.
 - Évitez, dans la mesure du possible, le déplacement des groupes d'élèves. Il est préférable que les enseignants se déplacent d'une salle de classe à l'autre au lieu des élèves. Les enseignants doivent maintenir une distance de 2 mètres, hormis pendant les rencontres rapprochées de courte durée.
- Tenez des registres quotidiens qui indiquent le nom des élèves, du personnel et des bénévoles des cohortes.

Mesure de santé publique :

Services de transport



- Des lignes directrices pour le transport des élèves ont également été élaborées.
<https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/transportation.html>
- À court terme, les parents sont invités à assurer le transport de leurs propres enfants si possible. Il faut également encourager le transport actif, comme la marche et le vélo. Pour obtenir des conseils sur le covoiturage, veuillez vous rendre sur le site
<https://www.gov.mb.ca/covid19/restoring/transportation.fr.html>

Mesure de santé publique :

Hygiène des mains



- Il est recommandé de se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes. Il y aura du désinfectant pour les mains à toutes les entrées et dans toute l'école.
- Les élèves, le personnel et les visiteurs doivent souvent se laver les mains :
 - en début de journée et avant de rentrer à la maison, avant et après les récréations, et avant et après un trajet en autobus;
 - après être allé aux toilettes et avoir aidé les enfants à faire leurs routines de salle de toilettes;
 - avant et après la préparation d'aliments, et avant et après la prise d'un repas et d'une boisson;
 - après s'être sali les mains ou si les mains ont été contaminées;
 - après avoir toussé, éternué ou s'être mouché, ou après s'être servi de mouchoirs en papier;
 - après avoir apaisé un enfant en larmes;
 - avant et après avoir mis et enlevé un masque;
 - après avoir réalisé des tâches de nettoyage.
- Les élèves, en particulier les jeunes enfants, auront besoin d'aide et de rappels. Voir les affiches et les feuilles d'information sur le site suivant :
<https://www.gov.mb.ca/covid19/resources/index.fr.html>

Mesure de santé publique :

Masques



- Le port du masque est quelque chose qui, s'ajoutant au respect des précautions sanitaires de base, peut aider à prévenir la propagation de la COVID-19 à d'autres personnes, surtout dans les lieux publics intérieurs où les règles de distanciation physique ne peuvent pas être respectées.
- Le port du masque, en soi, n'arrêtera pas la propagation de la COVID-19. Les gens doivent continuer à respecter d'importantes précautions sanitaires de base, y compris rester à la maison lorsqu'on est malade, et pratiquer le lavage approprié des mains, l'hygiène respiratoire et la distanciation physique.
- Voir les [Lignes directrices sur la bonne utilisation du masque dans les écoles](#) (en anglais seulement).

Mesure de santé publique :

Nettoyage et désinfection



- Désinfectez souvent les surfaces fréquemment touchées, au moins deux fois par jour ou plus souvent en fonction des besoins (p. ex., les poignées de porte, les interrupteurs, les appareils électroniques, les chaises, les bureaux, le matériel artistique, les jouets, les outils et l'équipement).
- Vérifiez plus souvent qu'à l'habitude les stocks des produits de lavage des mains pour qu'il y en ait suffisamment à tous les lavabos des salles de bain, et à tous les éviers des cuisines.
- Veiller à ce que les toilettes et les salles à manger soient nettoyées et désinfectées fréquemment (au moins deux fois par jour et plus souvent au besoin) et décaler leur fréquentation.
- Fermer les fontaines à boire qui ne sont pas sans contact ou qui ne peuvent pas être nettoyées entre les utilisateurs.
- Assurer un meilleur nettoyage des sièges d'autobus et d'autres surfaces très touchées (p. ex., fenêtres et rampes) avant que chaque nouveau groupe d'élèves ne se rende à l'autobus.

Ressources sur la santé et la sécurité

- [Vidéo sur le port du masque : Portez-le bien : Vidéo à l'intention des enfants sur comment porter le masque](#)
- [Vidéo expliquant comment bien mettre et retirer un masque — Pour les élèves \(âge moyen et supérieur\) et le personnel](#)
- [Vidéo expliquant pourquoi les masques sont importants — Pour les élèves \(jeunes enfants et niveau primaire\) \(en anglais seulement\)](#)
- [Vidéos sur la façon de se laver les mains efficacement — Pour les élèves \(jeunes enfants et niveau primaire\)](#)
- [Vidéos sur la façon de se laver les mains efficacement — Pour les élèves \(âge moyen et supérieur\) et le personnel](#)
- [Vidéo sur la réduction de la propagation de la COVID-19 : Hygiène — Pour les élèves \(jeunes enfants et niveau primaire\)](#)
- [Affiches sur l'hygiène des mains et ce qu'il faut faire quand on tousse ou éternue — Pour les enfants](#)
- [Affiches sur l'hygiène des mains et ce qu'il faut faire quand on tousse ou éternue — Pour les autres personnes](#)
- [Affiche sur l'éloignement physique d'au moins 2 mètres](#)

Comment faut-il procéder si un élève présente des symptômes à l'école?

- Isolement dans une pièce séparée. Si l'élève ne peut pas être isolé immédiatement, placez-le à au moins 2 mètres des autres.
- L'élève malade ainsi que le membre du personnel ou la personne qui s'en occupe doivent porter un **masque médical**. Une hygiène des mains très rigoureuse est requise.
- Demandez au parent de l'enfant de venir chercher celui-ci immédiatement.
 - Si le parent ou le gardien d'un enfant ne peut être rejoint pour venir le chercher, le personnel de l'école doit garder l'enfant isolé dans une pièce distincte jusqu'à l'arrivée du parent ou du gardien. Si le problème médical nécessite une évaluation urgente ou si le parent ne peut être rejoint, il faut suivre les procédures normales.
 - Demandez au parent ou gardien de communiquer avec Health Links — Info Santé (204 788-8200 ou 1 888 315-9257) ou avec le médecin de l'enfant pour obtenir des directives s'il y a lieu.
 - Un enfant malade peut retourner à l'école une fois que son fournisseur de soins de santé ou le service de santé publique a déterminé qu'il peut le faire en toute sécurité.
- Les endroits fréquemment touchés devront faire l'objet d'un nettoyage supplémentaire. Tous les articles (p. ex., la literie et les jouets) utilisés par l'enfant pendant son isolement devraient être nettoyés et désinfectés.

Quand faut-il s'isoler et pendant combien de temps?

Pendant combien de temps une personne doit-elle s'auto isoler s'il est établi qu'elle a été en contact rapproché avec un cas confirmé de la COVID-19?

- Elle doit s'auto isoler pendant les 14 jours suivant son dernier contact avec le cas confirmé.*

Pendant combien de temps une personne doit-elle s'isoler si elle a des symptômes grippaux ou des symptômes de la COVID-19 et que les résultats du test de dépistage de la COVID-19 qu'elle a passé sont négatifs?

- Elle peut retourner au travail ou à l'école si elle ne ressent plus de symptômes depuis 24 heures après avoir passé un test de dépistage de la COVID-19 et que ses résultats sont négatifs.*

Pendant combien de temps une personne doit-elle s'isoler si elle a passé un test de dépistage de la COVID-19 et que les résultats sont positifs?

- Elle doit s'isoler pendant au moins 10 jours si ses résultats au test de dépistage de la COVID-19 sont positifs et qu'elle ne ressent plus de symptômes depuis 24 heures. Les responsables de la santé publique informeront la personne du moment où elle peut sortir de son isolement.*

Pendant combien de temps une personne doit-elle s'isoler si elle a des symptômes grippaux ou des symptômes de la COVID-19 et qu'elle n'a pas passé de test de dépistage de la COVID-19?

- Elle doit s'isoler pendant les 10 jours suivant l'apparition de ses symptômes. Elle peut mettre fin à son isolement après 10 jours si elle ne ressent plus de symptômes depuis 24 heures.*

*Pour de plus amples renseignements, voir www.gov.mb.ca/asset_library/en/covid/factsheet-isolation-selfmonitoring-recoveringhome.fr.pdf.

Cas confirmé de COVID-19 dans une école

Responsables de la santé publique

Les responsables de la santé publique mènent les interventions.

- Confirmez le ou les cas à l'école puis informez immédiatement le directeur de l'école de la situation.
- Effectuez une recherche des contacts afin de pouvoir identifier les contacts étroits (c'est-à-dire les personnes ayant eu des contacts à moins de 2 mètres et pendant plus de 15 minutes). Les responsables de la santé publique déterminent une possible propagation au-delà de la salle de classe.
- Informez les contacts étroits de la situation et conseillez-leur de se faire tester et de s'isoler, puis dites-leur quand ils peuvent retourner à l'école.
- Aidez les administrateurs quant à la communication et les prochaines étapes. Les informations sur l'éclosion seront diffusées par communiqué après que la communauté scolaire aura été informée.

Cas confirmé de COVID-19 dans une école

Administrateurs scolaires

Administrateurs scolaires :

- Suivez la [feuille d'information sur la réponse au COVID-19](#) et travaillez avec la santé publique.
- Utilisez l'adresse educovid19@gov.mb.ca pour signaler vos préoccupations ou poser des questions sur des cas dans les écoles.
- Faites en sorte que les endroits exposés soient nettoyés et désinfectés. Ces endroits seront seulement utilisés lorsqu'il aura été jugé sûr de le faire.
- Envoyez des informations aux écoles. Servez-vous des lettres types des services de santé publique pour envoyer des informations uniformes.

Cas confirmé de COVID-19 dans une école

Ministère de l'Éducation du Manitoba

Ministère de l'Éducation du Manitoba :

- Coordonner la communication entre la santé publique et les divisions scolaires, et apportez un soutien au besoin. Le but est de réduire le nombre d'appels aux services de santé publique afin que ceux-ci puissent se concentrer sur la recherche des contrats, les notifications et la planification des interventions.
- En cas de changement dans le niveau d'intervention en raison de cas dans des écoles, ou d'une transmission communautaire, le ministère de l'Éducation du Manitoba avisera les divisions scolaires, publiera une alerte sur son site Web et enverra l'alerte à toutes les parties concernées.
- En cas de problème ou de cas, les écoles et les divisions scolaires peuvent envoyer un courriel à educovid19@gov.mb.ca.



#RELANCE[↑]MB *Systeme
de riposte à la pandémie*

Le 19 août 2020

Pour obtenir plus de détails sur le système de réponse à la pandémie #RelanceMB, rendez-vous sur le site

www.manitoba.ca/covid19/restartmb/index.fr.html.

Systeme de réponse à la pandémie



Ce système prévoit des interventions de santé publique précises et ciblées à l'échelle provinciale, régionale et communautaire ainsi que pour le secteur privé, pouvant être adaptées en fonction des risques liés au virus.

CRITIQUE – *La transmission communautaire de la COVID-19 n'est pas contenue, ou le système de santé subit des pressions importantes.*

RESTREINT – *Une transmission communautaire de la COVID-19 est constatée.*

PRUDENCE – *La transmission communautaire de la COVID-19 est faible.*

RISQUE LIMITÉ – *La transmission de la COVID-19 est largement contenue, et un vaccin ou un traitement efficace est disponible.*

PROGRESSION DES MESURES DANS LES SECTEURS CLÉS, EN FONCTION DE L'ÉTENDUE DU RISQUE PANDÉMIQUE

ÉLÉMENT	NIVEAU VERT RISQUE LIMITÉ	NIVEAU JAUNE PRUDENCE	NIVEAU ORANGE RESTREINT	NIVEAU ROUGE CRITIQUE
Rassemblements	Ouverts	Groupes plus importants permettant toujours une recherche rapide des contacts	Groupes restreints permettant toujours une recherche rapide des contacts	Seuls les petits groupes essentiels
Établissements de soins personnels et de longue durée	Augmentation du nombre de visiteurs avec recherche des contacts	Plus d'un visiteur	Un visiteur avec quelques exceptions	Aucun visiteur, sauf si cela est absolument indispensable
Écoles	Ouvertes	Ouvertes avec occupation/cohortes requises pour l'éloignement physique (avec parfois apprentissage à distance)	En classe : de la maternelle à la 8 ^e année À distance : de la 9 ^e à la 12 ^e année	Fermées avec apprentissage à distance, sauf pour les enfants des travailleurs essentiels de la maternelle à la 6 ^e année.
Établissements de garde d'enfants	Ouverts	Ouverts avec certaines mesures de contrôle de l'occupation	Ouverts avec occupation limitée	Ouverts avec occupation restreinte pour les travailleurs essentiels uniquement
Vente au détail et services personnels	Ouverts	Limites plus importantes pour les services avec contacts rapprochés	Limites quant au nombre de personnes	Uniquement service en ligne, ramassage ou livraison
Restaurants	Ouverts	Limites pour les buffets	Limites quant au nombre de personnes	Uniquement ramassage ou livraison
Bars	Ouverts	Limites liées au service au comptoir	Limites quant au nombre de personnes	Uniquement ramassage ou livraison
Installations récréatives	Ouvertes	Mesures de contrôle de l'occupation pour les équipements fréquemment touchés	Limites quant au nombre de personnes	Fermés
Casinos	Ouverts	Limites quant au nombre de personnes	Fermés	Fermés
Cinémas	Ouverts	Limites quant au nombre de personnes	Fermés	Fermés
Voyages	Pas de restrictions fédérales	Certaines restrictions selon le taux de transmission du virus ailleurs		

Définir le niveau de réponse



- Les responsables de la santé publique tiennent compte de nombreux facteurs pour évaluer les risques liés à la COVID-19 et les probabilités de propagation.
- **Aucun indicateur — comme le nombre de cas — ne peut à lui seul servir à déterminer les niveaux de risque et de réponse et ne sera utilisé comme tel.**
- Les responsables de la santé publique surveillent les indicateurs clés et utilisent les informations pour orienter leurs recommandations, y compris entre autres :
 - le nombre de tests positifs;
 - le taux de croissance du nombre de cas;
 - le nombre de jours depuis que des cas sont liés à une transmission plus importante;
 - la recherche des contacts et le degré selon lequel les cas sont contenus en foyers de contamination;
 - La capacité du système de santé à traiter les cas nécessitant une hospitalisation ou des soins intensifs.
- Le ministère de l'Éducation du Manitoba sera responsable du système de notification des écoles de la maternelle à la 12^e année.

Niveau provincial



Exemple en date
du 31 août

Province : PRUDENCE (jaune)

La COVID-19 constitue toujours une menace à travers le Manitoba, mais les niveaux de transmission sont faibles.

- Restez à la maison si vous êtes malade.
 - Pratiquez l'éloignement physique, lavez-vous les mains et suivez l'étiquette respiratoire lorsque vous toussiez.
 - Portez un masque à l'intérieur lorsque l'éloignement physique n'est pas possible.
 - Suivez les conseils de santé publique sur les voyages et l'auto-isollement.
 - Limitez la taille des groupes à 50 personnes à l'intérieur et à 100 personnes à l'extérieur.
 - Nous recommandons aux personnes vulnérables (personnes âgées) de faire preuve de plus de prudence.
- **Winnipeg** – Aucune autre restriction
 - **Interlake/Eastern** – Aucune autre restriction
 - **Nord** – Aucune autre restriction
 - **Southern Health/Santé-Sud**
 - CRITIQUE (rouge) pour 1 foyer de soins personnels
 - **Santé Prairie Mountain**
 - RESTREINT (Orange) pour les rassemblements publics et les masques
 - CRITIQUE (rouge) pour 2 foyers de soins personnels
 - Autres endroits au niveau PRUDENCE (jaune)

<https://www.gov.mb.ca/covid19/restartmb/prs/>

RISQUE LIMITÉ



La propagation de la COVID-19 est en grande partie contenue, et un vaccin ou un traitement efficace est disponible.

Ce que cela veut dire pour les écoles M à 12 :

- L'apprentissage en classe reprend pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année. Les garderies en milieu scolaire poursuivent leurs activités normales.
- Les autobus scolaires peuvent fonctionner normalement, avec de meilleures mesures de désinfection et les mesures recommandées par les responsables de la santé publique.
- Les consignes du ministère de l'Éducation et les lignes directrices approuvées par les responsables de la santé publique fourniront des directives supplémentaires.

PRUDENCE



La transmission
communautaire de la
COVID-19 est faible.

Ce que cela veut dire pour les écoles M à 12 :

- Les écoles seront ouvertes pour l'apprentissage en classe.
 - Tous les élèves de la maternelle à la 8^e année et les élèves ayant des besoins spéciaux reprendront l'apprentissage en classe cinq jours par semaine.
 - Les élèves de la 9^e à la 12^e année recevront un mélange d'apprentissage en classe, d'apprentissage dirigé par l'enseignant et d'études indépendantes.
- Mesures d'éloignement physique, cohortes et mesures supplémentaires de santé publique dans les écoles.
- Capacité réduite pour les autobus scolaires, avec nettoyage supplémentaire et autres mesures prescrites par la Santé publique.
- Les garderies situées dans les écoles poursuivront leurs activités comme il est prévu dans le guide de santé publique sur les garderies.

RESTREINT

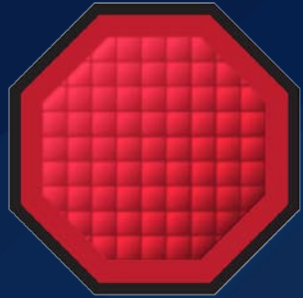


Il y a transmission communautaire de la COVID-19. Le virus se transmet cependant à des niveaux que la santé publique et le système de santé peuvent gérer.

Ce que cela veut dire pour les écoles M à 12 :

- Les écoles M à 12 peuvent être plus restreintes en fonction des limites d'occupation (exigence des 2 mètres).
 - Les élèves de la maternelle à la 8^e année et les élèves ayant des besoins spéciaux seront prioritaires en ce qui concerne l'apprentissage en classe.
 - Les élèves de la 9^e à la 12^e année auront un apprentissage à distance.
- Les écoles évalueront leur capacité à avoir des autobus scolaires à capacité réduite (un enfant par siège, sauf si les enfants viennent du même foyer).
- Les enseignants seront en contact régulier avec les élèves et peuvent fixer des rendez-vous avec les élèves du secondaire et de petits groupes à des fins d'évaluation, de planification et de programmation spéciale, selon les besoins, en suivant les lignes directrices de la santé.
- Les garderies situées dans les écoles fonctionneront à capacité réduite, comme le prévoit le guide de santé publique sur les garderies.

CRITIQUE



La propagation communautaire de la COVID-19 n'est pas contenue, ou il y a des pressions importantes sur le système de soins de santé.

Ce que cela veut dire pour les écoles M à 12 :

- Les écoles sont fermées au public, à l'exception des élèves des travailleurs essentiels, de la maternelle à la 6^e année.
- Les lignes directrices relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants seront suivies, et il faudra utiliser des classes à effectifs réduits et des mesures strictes de contrôle et de prévention des infections.
- Il y aura des classes virtuelles et un apprentissage à distance. L'accent sera principalement mis sur la littératie et la numératie et d'autres domaines d'études, en fonction du temps et des ressources disponibles.
- Les enseignants communiqueront avec tous les élèves pour qu'ils continuent de s'investir dans l'apprentissage à distance.
- Les autobus scolaires ne fonctionneront pas.
- Les garderies situées dans les écoles fonctionneront à capacité réduite et se limiteront aux enfants des travailleurs essentiels, comme le prévoit le guide de santé publique sur les garderies.

ACCUEILLIR À NOUVEAU NOS ÉLÈVES :
RETROUVER DES ÉCOLES SÉCURITAIRES

Ressources pour les enseignants
et sur l'apprentissage

Normes et attentes pour l'apprentissage à distance

- Pendant la pandémie, l'apprentissage à distance avec enseignant sera une composante essentielle de l'enseignement de la maternelle à la 12^e année.
- Si un apprentissage à distance est nécessaire, les élèves travailleront de manière indépendante et autonome, ainsi qu'avec un enseignant en temps réel. Voir les normes et les attentes du Manitoba en matière d'éducation pour les élèves qui apprennent à la maison (apprentissage à distance).
- Les parents et les gardiens devront participer et apporter un soutien, qui variera en fonction de l'âge de l'élève et de sa capacité à travailler de manière autonome.
- Les élèves devront obtenir tous les résultats d'apprentissage et participer chaque jour à l'apprentissage. Les mesures et les évaluations se poursuivront, les notes reflétant l'engagement et le rendement des élèves.

Apprentissage à distance pour les élèves bénéficiant d'aménagements médicaux

- À l'intention des élèves auxquels il est conseillé, sur un plan médical, de ne pas reprendre l'apprentissage en classe en raison de facteurs liés à la COVID-19. Cette option peut être disponible si des fournisseurs de soins de santé ont des préoccupations liées à des membres d'un ménage au sein duquel l'éloignement physique ne peut pas être respecté.
- Les parents et gardiens doivent consulter un médecin au sujet des mesures d'adaptation nécessaires. La division scolaire peut exiger une note du médecin ou un court formulaire.
- Ce type d'apprentissage est organisé par la division (et non par l'enseignant en classe) et peut être coordonné entre les divisions.
- Les divisions scolaires ou les écoles doivent faire un suivi afin d'expliquer les attentes en matière d'apprentissage ainsi que l'aide de la part des parents et des gardiens.

Apprentissage de rétablissement

- **Lignes directrices :**
<https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/retablissement.html>
- L'apprentissage de rétablissement est un processus qui permet aux élèves manitobains de faire la transition entre l'apprentissage à distance et l'apprentissage à l'école, tout en tenant compte de leur bien-être mental et physique et de leur réussite scolaire.
 - Certains élèves ont participé moins que d'autres aux activités d'apprentissage à distance, ce qui fait que les éducateurs devront faire preuve de créativité pour combler les écarts d'apprentissage ou de rendement susceptibles d'exister.
 - Des contrôles et des évaluations fréquents seront importants pour favoriser le bien-être des élèves et les aider à apprendre dans toute la mesure du possible.

Aider les élèves
ayant des
besoins spéciaux
et les élèves à
risque au
moment du
retour à l'école

Lignes directrices :

- https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/reouverture/docs/besoins_speciaux.pdf
- L'apprentissage en classe à temps plein est une priorité pour les élèves ayant des besoins spéciaux.
- À ce stade, il est essentiel de procéder à une utilisation efficace du plan éducatif personnalisé.
 - Les plans éducatifs personnalisés (p. ex., plans d'adaptation, plans de modification, plans personnalisés, plans d'intervention comportementale, plans de soins de santé, plans de transport personnel) sont essentiels pour aider les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risque lors de la transition vers l'apprentissage en classe.
 - Il faudra peut-être revoir et adapter les plans éducatifs personnalisés plus souvent pour assurer le maintien de soutiens, de stratégies et de services efficaces, ainsi que leur ajustement, que les élèves soient en classe ou apprennent à distance.

Aider les élèves
ayant besoin
d'une
intervention ou
d'une aide ne
pouvant pas être
fournie à
distance.

Lignes directrices :

https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/reouverture/aide_non_fournie_distance.html

- Exigences relatives aux équipements de protection individuelle (EPI), selon les différents niveaux de risque.
- À utiliser conjointement avec d'autres directives et protocoles provinciaux relatifs à la réouverture des écoles.

Gestion de cas : Aider les parents et les gardiens

Lignes directrices :

https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/docs/responsable_de_cas.pdf

- Le rôle du responsable de cas est de coordonner le travail de collaboration de l'équipe pour répondre aux besoins individuels de l'élève à partir de son plan éducatif personnalisé.
- Le responsable de cas détermine la meilleure façon de fournir aux parents et aux proches aidants des informations sur les protocoles et les procédures, ainsi que des renseignements particuliers concernant les personnes-ressources à appeler à l'école de l'élève.

Ressources sur la santé mentale et le bien-être

Lignes directrices :

https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/docs/res_sante_mentale.pdf

- Les plans de reprise de l'apprentissage en classe doivent absolument tenir compte de la santé mentale et du bien-être.
- Les lignes directrices comportent des ressources pour aider les élèves, le personnel scolaire et les familles.
- Les divisions scolaires et la planification scolaire cibleront également la santé mentale et le bien-être de la communauté scolaire.

Ressources pour les éducateurs

- [Apprentissage mixte](#) : L'apprentissage mixte associe l'apprentissage traditionnel en classe à l'apprentissage en ligne et à distance.
- [Les joies de l'apprentissage en période de pandémie : Ressource sur les pratiques de la maternelle au Manitoba](#)
- [Éducation technologique et éducation en développement de carrière](#)
- Le site [Ressources en ligne pour les éducateurs du Manitoba](#) (en anglais seulement) permet aux éducateurs manitobains d'accéder à des ressources en ligne, comme des livres électroniques, des livres sonores, des vidéos diffusées en continu, des revues électroniques et d'autres ressources numériques.
- [Appuis de la Section de l'enseignement à distance](#), avec cours en ligne sur Brightspace que les enseignants peuvent utiliser pour l'enseignement en classe
- Ressources liées au programme d'études : Le Forum pour les éducatrices et les éducateurs du Manitoba ([Forem](#)).
- [Manitoba High School Athletics Association – Plan de retour au sport à l'école](#) (en anglais seulement)

Trousse d'information pour les parents et les gardiens



NOUVEAU - Page du ministère de l'Éducation du Manitoba à l'intention des parents

- Lettre du Dr Roussin à l'intention des parents et des gardiens
- Retrouver des écoles sécuritaires : À quoi s'attendre au retour à l'école
- Accueillir à nouveau nos élèves — Retrouver des écoles sécuritaires : Guide à l'intention des parents, des gardiens et des élèves : à quoi s'attendre au retour à l'école
- Présentation sommaire du système de réponse à la pandémie à l'intention des parents
- Questionnaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19
- Réponse en cas de COVID-19 dans les écoles (M à 12), les services de garde en milieu scolaire et les garderies
- Gestion de l'intervention en cas de COVID-19 dans les écoles M à 12 et les centres d'apprentissage et de garde des enfants
- Lignes directrices sur la bonne utilisation du masque dans les écoles
- Mon apprentissage chez moi : Ensemble de ressources sur l'apprentissage à la maison pour la petite enfance, de la maternelle à la 12^e année et pour l'apprentissage des adultes

Où puis-je obtenir plus de renseignements?

- [Participation MB](#) – Forum permettant de poser des questions et d’obtenir des réponses. Les Services de communication du Manitoba et le ministère de l’Éducation du Manitoba travaillent de concert pour ce forum.
- Le ministère de l’Éducation du Manitoba continuera de mettre à jour le site :
 - Pour obtenir plus de renseignements, rendez-vous sur le site
<https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/reouverture/index.html>
 - Foire aux questions :
<https://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/faq/index.html>
- Divisions scolaires et écoles – Envoyez un courriel à : educovid19@gov.mb.ca